

## Programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de la vallée de l'Aa et de ses affluents

### Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGE AA)

#### Enjeux et objectifs :

Face aux crues de l'Aa de plus en plus fréquentes et de plus en plus rapides, il y a plus de 10 ans, le SMAGE AA a décidé d'élaborer un programme appelé « mobilisation du champ d'expansion des crues ». Réceptionné en 2020, ce programme est un ensemble de 10 ouvrages de ralentissement dynamique des crues destiné à réduire les conséquences des inondations sur la vallée de l'Aa.

Le principe est le suivant : en inondant ou en sur-inondant des zones naturelles, peu vulnérables aux inondations, il est possible de réguler la crue de l'Aa ou du Bléquin. Cette rétention temporaire des eaux diminue les volumes dans la rivière au moment de la crue, et réduit donc les hauteurs de débordement. Le stockage momentané des eaux réduit la crue en étalant sa durée d'écoulement. Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement. Ce type d'ouvrage ne risque pas de créer une montée des eaux supplémentaire à son amont, ni à l'opposé de la digue du côté de la rivière. Il n'y a donc pas de nouveau risque pour les biens situés en amont ou à côté de l'ouvrage.

Cette action s'adresse en premier lieu aux citoyens de la vallée de l'Aa et de l'agglomération de Saint-Omer qui peuvent subir les conséquences des inondations dans leur logement, leur entreprise. Elle permet d'illustrer l'action publique dans le domaine de la prévention des risques et de la valorisation écologique des espaces de fond de vallée.

CIC de Verchocq (photo AEAP)



#### Actions mises en œuvre :

Le programme a fait l'objet d'actions de valorisation : reportage photos de suivi du projet (avant, pendant et après les travaux) et d'actions de communication via les réseaux sociaux, le site web et la lettre d'information du SMAGE Aa.

Des visites de sites à destination du grand public ont aussi été organisées.

#### Partenaires du projet :

**L'Etat, l'Europe, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région Hauts-de-France**

#### L'avis du jury :

Le jury a salué l'aspect novateur du programme. Basé sur les principes du ralentissement dynamique, le projet est complet à l'échelle du bassin versant. C'est un bel exemple d'association de la mise en valeur des milieux humides de fond de vallée et de prévention des inondations. C'est une référence pour les structures partenaires sur de nombreux axes.

Enfin, le jury a souligné l'importance de la concertation locale renforcée à la fois collective et individuelle.